

Image not found or type unknown



Changement de nom et succession

Par **Koolye**, le **11/03/2015** à **21:09**

Bonjour, Monsieur et Madame X ont 2 enfants majeurs dont l'un est le fils biologique de Madame X mais reconnue par Monsieur X. Madame X décède en 2002, ce même fils décide de changer de nom en 2012 pour porter le nom de jeune fille de sa mère. La question est de savoir si le patrimoine entre en indivision avec rétroaction depuis 2002 ou s'il est entré en indivision au moment du changement de nom, soit en 2012. Merci par avance.